

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3201

présenté par

M. Bothorel

à l'amendement n° 2544 de M. Tavel

APRÈS L'ARTICLE 17 BIS AA

Au début de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Les producteurs qui »,

les mots :

« Les installations pour lesquelles les producteurs »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.